



224977 - Le jugement des dialogues pédagogiques innovées

question

Je suis professeur d'espagnol, et j'enseigne cette langue en ligne grâce à l'application Skype. Parfois, il m'arrive d'avoir besoin d'expliquer certaines questions. Je les pose sous la forme d'un dialogue au cours duquel je lis lesdites question. Peut-on assimiler cette approche au théâtre interdit ? Le texte du dialogue est lu par une personne, soit le maître, soit un élève sans aucune empreinte théâtrale.

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'innovation dans l'écriture des dialogues pédagogiques et leur lecture par l'élève ou le maître est permise selon un avis juridique consultatif émis par les ulémas, compte tenu de ses avantages pédagogique et éducationnel.

Le shaféite, Ibn Hadjar al-Haytami (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Un hadith authentique contient : « Il n'y a aucun inconvénient à ce que vous racontiez des histoires israélites. » Une version ajoute : « Ils ont vécu des choses très étonnantes. » Ceci indique qu'il est permis d'écouter les choses étonnantes en question, pour divertir non pour en tirer un argument. Aussi peut-on en déduire qu'il est permis d'écouter des histoires extraordinaires, dont on n'est pas sûr de la fausseté, ou même qu'on sait fausses, si on ne les utilise que pour donner un exemple et tirer une leçon de courage à enseigner par un être humain ou animal. » Extrait de *Touhfatoul Mouhtadj bi sharhil mihaadj*.

Cheikh Muhammad Rashid Ridha (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ces récits fictifs sont assimilables aux écrits des auteurs anciens comme les Séances de Hariri lues dans les écoles confessionnelles et laïques. Cet auteur dit qu'il ne connaissait aucun uléma



contemporain qui jugeait illicite la rédaction de récits mettant en scène des animaux du genre du livre *kalila wa dimana*, entre autres car il y s'agit de joindre l'utile à l'agréable. Les détails du style narratif ne constituent pas l'essentiel.

Nous n'avons pas entendu après la mort de l'auteur qu'un uléma ait interdit la lecture des Séances. » Extrait des avis juridiques consultatifs de l'imam Muhammad Rashid Ridha (3/1091-1092).

Cependant, l'usage des dialogues innovées est assorti de deux conditions. La première est la légalité de son contenu et la seconde est le non attribution du contenu à une personne réelle car , dans ce cas, le dialogue véhiculerait un vrai mensonge.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quand on utilise un récit à titre d'exemple en disant : *un tel a dit par exemple ceci ou cela et ses propos se sont avérés*. Parler ainsi ne représente aucun inconvénient. Bien au contraire, des uléma sont allés jusqu'à dire à propos de la parole du Très-Haut : « Donne-leur l'exemple de deux hommes: à l'un d'eux Nous avons assigné deux jardins de vignes que Nous avons entourés de palmiers et Nous avons mis entre les deux jardins des champs cultivés. » (Coran,18 :32) que cela n'est pas une réalité vécue. On trouve dans le Coran : « Allah a cité comme parabole un homme appartenant à des associés se querellant à son sujet et un [autre] homme appartenant à un seul homme: sont-ils égaux en exemple ? Louanges à Allah ! Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.» (Coran,29 :29

Quand on lit un récit non attribué à une personne déterminée mais juste pour indiquer le lien de causalité entre un événement et ses conséquences, cela ne représente aucun mal. »

En revanche, il est interdit d'attribuer un mensonge à une personne déterminée à une fin simplement comique. En effet, il a été rapporté du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Malheur à celui qui tient un langage mensonger pour faire rire le public ! Malheur à lui ! Malheur à lui ! » Extrait de *Liqaa al-Baab al-Maftouh* (77/23) selon l'encyclopédie numérique Shamilah.

Les dialogues pédagogiques ne sont pas assimilables au théâtre car ce dernier implique l'adoption



d'un personnage et l'accomplissement de séquences en rapport avec lui. Cette finalité n'est pas visée dans les dialogues en question puisque leur seul et unique dessein est d'apprendre à l'élève la phonétique et la manière correcte de s'exprimer.

Allah le sait mieux.